# E-06 Préparation de l'emplacement à partir de 5 compteurs à l'intérieur du bâtiment

*Ce document est valable lorsque l'immeuble comporte au moins 5 logements distincts et que l'intensité des compteurs est inférieure ou égale à 80 ampères. Il doit y avoir au moins autant de compteurs que de logements.*

## COMPTEURS DISTINCTS

Chaque installation intérieure susceptible d'être utilisée par un utilisateur différent fait l'objet de compteurs distincts (par point de fourniture).

L'alimentation des locaux communs peut être reprise :

- sur l'installation d'un des occupants ;
- sur une installation distincte.

*Si l'immeuble possède un ou plusieurs ascenseurs, la consommation des « communs » doit être mesurée séparément par un compteur qui lui est dédié. Lorsque la puissance nécessaire est importante, l'éventualité d'une alimentation spécifique (moyenne tension) est examinée par ORES.*

## EMPLACEMENT DES COMPTEURS

Le choix de l'emplacement des compteurs est défini par ORES en concertation avec vous.

Ceux-ci seront placés :

- au rez-de-chaussée du bâtiment, dans un local commun accessible à tous les occupants ;
- le plus près possible de la voirie ;
- dans un endroit sec et accessible aux techniciens ORES.

*Si la distance entre l'endroit de pénétration du câble dans le bâtiment et la limite du domaine privé est supérieure à 25 m, les compteurs devront être placés dans un abri pour coffrets de comptage en limite de propriété.*

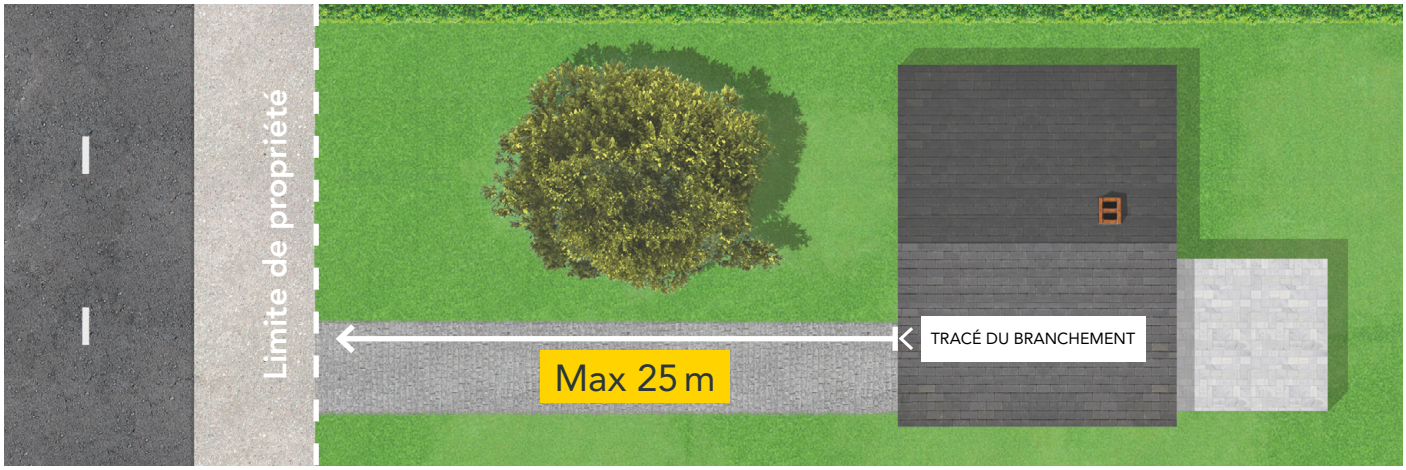


*La pose des compteurs dans le bâtiment ne pourra se faire que si le bâtiment est fermé. À défaut, il faudra mettre à disposition une armoire aux dimensions adaptées fermée et étanche.*

*L'emplacement des compteurs est définitif ; tout déplacement ultérieur sera payant.*

## ENSEMBLE DE COMPTAGES

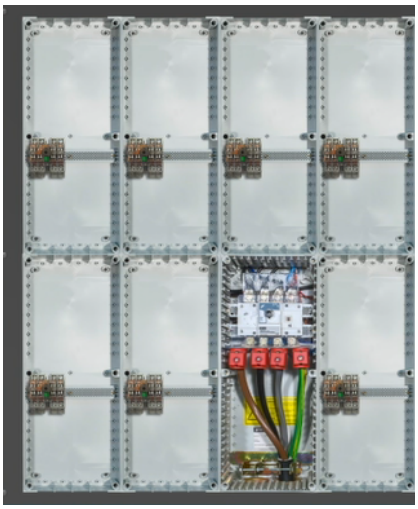

Pour plus de 4 points d'accès, l'ensemble de comptages, conçu par un fabricant agréé, est monté sur un châssis rigide. Il doit être fourni et posé par le client.

Une profondeur minimum de 35 cm est nécessaire pour le placement du compteur.

Le maître d'ouvrage est responsable du respect des consignes de montage communiquées par le fabricant et, en particulier, du contrôle du serrage de toutes les bornes et boulons d'assemblage aux couples prescrits.

### L'ensemble de comptages comporte :

- une série de modules de raccordement et de modules de comptage 25D60 vides montés sur un châssis préfabriqué conformément au tableau « implantation des compteurs » signé par les deux parties. Un ensemble de deux rangées doit être installé de telle sorte que le bas des coffrets soit situé à 50cm au-dessus du sol fini ;
- un interrupteur général 250 ampères intégré dans un coffret de type 25S60 ;
- un bloc de raccordement par 4 coffrets. Le bloc de raccordement est placé dans le coin supérieur gauche du module de raccordement et dans la rangée inférieure des coffrets ;
- un jeu de barres isolé d'une section de 12 x 10 mm assure la distribution électrique entre chaque bloc de raccordement ;
- la liaison en VOBs 95 mm² entre la sortie de l'interrupteur 250 ampères et le jeu de barres.

### Chaque module de comptage est constitué des éléments suivants :

- un fond de coffret 25S60 muni d'un cadre intercalaire avec support en S pour disjoncteur DIN ;
- un couvercle 25D60 avec ses vis de fixations ;
- un sectionneur 125 ampères à commande tétrapolaire par module de raccordement ainsi que les fils de liaison (VOBs) d'une section de 25mm², portée à 35mm² pour une intensité supérieure à 63 ampères, entre le bloc de raccordement et les sectionneurs ;
- un kit de fils de section 25 mm² entre le sectionneur 125A et le disjoncteur monté aux bornes avales du sectionneur par le fabricant selon la tension et l'équilibrage des charges. Pour une intensité supérieure à 63A, un kit de fils de 35 mm² sera nécessaire (le disjoncteur est fourni par ORES) ;
- un kit de fils pour le raccordement entre le compteur et le disjoncteur adapté à la configuration du comptage choisi (230 V, 3x230 V, 3X400+N) ;
- des obturateurs adaptés pour chaque disjoncteur.

## CONFORMITÉ DU MATÉRIEL

Les ensembles montés sur châssis ne peuvent être fournis que par des sociétés agréées par ORES. Cette agréation vous garantit une conformité au cahier des charges PTW EBT 102.

Voici la liste des sociétés agréées par ORES :

- ABB
- Teconex
- ELECOM (SAGGroup)

*Tout ensemble proposé par une autre société que celles reprises ci-dessus sera refusé.*

## PRÉCAUTIONS À VOTRE CHARGE

- Contrôler le serrage de toutes les bornes et boulons d'assemblage.
- Réaliser les raccordements entre interrupteur général, bloc de raccordement et sectionneurs.
- Mettre à la terre le châssis métallique de l'ensemble de comptages du bâtiment.
- Introduire, dégainer et fixer les câbles de liaison.
- Repérer chacun des coffrets et des câbles de liaison de manière univoque par le numéro d'identification de l'appartement ou du commerce conformément au tableau d'implantation des compteurs signé par les deux parties. Sans repérage correct des différentes installations, la mise en place des compteurs ne pourra avoir lieu. Cette situation pourra conduire à des frais supplémentaires pour le client.

Dans le cas où le maître d'ouvrage souhaite protéger le bâtiment dans son intégralité au niveau de l'alimentation électrique, il a la possibilité d'installer un dispositif de protection, agréé par ORES, contre les surtensions. Pour ceci, il doit prévoir lors de la commande de son ensemble deux coffrets 25S60 uniquement équipés des sectionneurs et juxtaposés à l'interrupteur 250 ampères.

## VOTRE INSTALLATION INTÉRIEURE

Votre installation intérieure doit respecter les réglementations en vigueur. Vous pouvez la réaliser vous-mêmes ou faire appel à un professionnel.

Le règlement général sur les installations électriques (RGIE), disponible notamment sur le site des principaux organismes de contrôle agréés, vous renseignera sur les éléments qui régissent les installations électriques.

*Le RGIE interdit les borniers intermédiaires entre le compteur et le différentiel protégeant l'installation.*

*L'installation triphasée 3x230 V doit être conçue de manière à pouvoir être alimentée en 3x400 V+neutre moyennant une adaptation du coffret divisionnaire et des prises triphasées.*

## INTERVENTION D'ORES

Le jour du rendez-vous fixé, nos techniciens se chargeront de :

- raccorder les câbles des modules de comptage aux disjoncteurs et aux compteurs ;
- raccorder le câble de raccordement à l'interrupteur général 250 A ;
- raccorder le câble de liaison que le maître d'ouvrage a installé vers son coffret divisionnaire.

*Il est préférable que votre installation intérieure soit terminée et agréée le jour de la pose du compteur pour que vous puissiez profiter de la mise en service du compteur le même jour. Pour cela, il faudra avoir conclu un contrat de fourniture d'énergie chez le fournisseur de votre choix et pouvoir présenter l'attestation de conformité de votre installation intérieure que vous aurez obtenue auprès d'un organisme agréé. Si vous n'avez pas terminé votre installation pour le jour des travaux, vous devrez reprendre rendez-vous auprès de votre conseiller clientèle.*

*Si le jour du rendez-vous ces travaux préparatoires ne sont pas accomplis ou que vous êtes absent, vous serez redevable des frais de déplacement occasionnés et responsable du nouveau délai d'exécution engendré par le report du rendez-vous.*

*En cas de doute ou de contradiction dans les propos, les prescriptions techniques détaillées dans les documents sous format PDF prévalent toujours sur les commentaires ou mentions figurant dans les vidéos mises à votre disposition.*